Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par la modification du Règlement instaurant un moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1er avril 2025, le conseil de la Municipalité de Saint--Paul--d'Abbotsford va adopter le projet de règlements suivant :

a) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-2025 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 677-2022 INSTAURANT UN MORATOIRE CONCERNANT L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS OBLIGÉS DE SE RACCORDER À L'AQUEDUC MUNICIPAL TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS 682-2022, 692-2023, 695-2024, 702-2024 et 705-2024*

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 avril 2025 à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 980, rue Principale Est;

QUE les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 27e jour du mois de mars 2025.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier